

FORMATION PROFESSIONNELLE



Bio en Grand Est



METTRE EN ŒUVRE LES TECHNIQUES DU MARAICHAGE BIO-INTENSIF DANS SA FERME POUR GAGNER EN RENTABILITÉ

21 et 22 février 2024

Aube (10)

Indice de satisfaction des stagiaires : nouvelle formation

Durée : 14 heures soit 2 jour(s)
Sylvain Couderc, Maraicher à la ferme de la Valette et formateur

Intervenant(s) :

Pré-requis : Aucun

Objectif de la formation :

Mettre en place un certain nombre de mesures liées à la méthode Fortier dans un objectif de gagner en efficacité dans son activité maraichère

Méthodes pédagogiques :

Diaporama, paperboard, échanges, retours d'expériences

Moyens d'évaluation :

Questionnaire d'auto-évaluation en entrée et sortie de formation

	Adhérent	Non-adhérent
Stagiaire contributeur VIVEA	Coût pris en charge par VIVEA dans la limite du plafond annuel -	
Stagiaire non contributeur VIVEA	448,00 €	672,00 €
Demi-Tarif	224,00 €	336,00 €

Pour les stagiaires non contributeurs Vivea, des financements sont possibles, consultez notre site pour plus d'informations biograndest.org/se-former

Responsable de la formation : SAUTON Anne-Marie
anne-marie.sauton@biograndest.org
06.12.59.22.31

Programme de la formation :

21/02/2024	Aube	**Introduction à la méthode : Les Principes Fondamentaux** - Établissement d'une micro-ferme bio-intensive - Sélection des emplacements clés pour l'installation - Création des jardins et des planches permanentes
21/02/2024	Aube	**Gestion des Planches Permanentes** - Comprendre le concept de la planche permanente - Les pratiques essentielles de travail du sol
22/02/2024	Aube	**Techniques de Production Maraîchère Spécifiques** - Présentation de nos outils spécialisés - Maîtrise de la gestion de la végétation indésirable sur une micro-ferme
22/02/2024	Aube	**Planification Financière et Culturelle** - Utilisation de nos outils pour la planification économique et culturelle - Examiner la rentabilité économique, la viabilité et la reproductibilité de la méthode bio-intensive

Les modalités concernant la restauration vous seront données à la suite de votre inscription.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez le responsable de la formation afin de connaître les modalités d'accueil possible.

Association Bio en Grand Est

SIRET : 839 088 085 00031

Déclaration d'activité n° 44540375054 / Préfet de Région Grand Est

Retrouvez nos Conditions générales de formation et notre Règlement intérieur en ligne sur biograndest.org/se-former/



Bulletin d'inscription

à la formation : **Mettre en œuvre les techniques du maraichage Bio-intensif dans sa ferme pour gagner en rentabilité**

NOM - Prénom :
Mail :
Tél. :
Date de naissance :

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations) :

- chef d'exploitation
 Conjoint(e) collaborateur(trice)
 Aide familiale
 Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e)
 Autre – précisez :

Coupon à renvoyer par mail ou courrier avant le 10/02/2024

anne-marie.sauton@biograndest.org

BIO en Grand Est 53 rue vernouillet 51100 REIMS

NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.